

Fiche d'aide à la lecture du [Guide du programme Erasmus+ 2025](#) Manifestation sportive européenne à but non lucratif

#ERASMUSPLUS
#ERASMUSSPORT

PROGRAMME ERASMUS+

OBJECTIFS DU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'UE qui vise à soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Ainsi, le programme cherche à contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et au renforcement de l'identité européenne.

PRIORITES TRANSVERSALES : PRIORITES DU PROGRAMME ERASMUS+

Inclusion et diversité

Le programme Erasmus+ cherche à promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant moins d'opportunités, y compris les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales et reculées, les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques ou toute autre source potentielle de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Le programme facilitera également la mise en place d'activités éducationnelles favorisant l'intégration des personnes fuyant le conflit en Ukraine.

Durabilité, environnement et climat

Le programme Erasmus+ vise à sensibiliser aux défis de l'environnement. Les projets doivent être conçus de manière écologique et intégrer des pratiques vertes dans toutes leurs facettes. Cela doit encourager les personnes impliquées dans le projet à discuter et s'informer sur les questions environnementales, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux et trouver des moyens plus écologiques de mettre en œuvre les activités du projet.

Transformations numériques

Le programme Erasmus+ soutient les plans de transformation numérique pour développer les aptitudes et les compétences numériques de toute la population par le biais de programmes et d'initiatives appropriés. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'égalité des genres et l'élimination des différences en matière d'accès et d'utilisation par les groupes sous-représentés. La coopération virtuelle et l'expérimentation de possibilités d'apprentissage virtuel et mixte sont essentielles à la réussite des partenariats de coopération notamment dans le domaine du sport qui lui aussi participe et s'adapte face à la révolution numérique.

Participation à la vie démocratique

Le programme soutient la citoyenneté active à travers le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias. Les projets doivent offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, à l'engagement social et civique, ainsi que la sensibilisation et la compréhension des valeurs de l'Union européenne.

MANIFESTATIONS SPORTIVES EUROPEENNES A BUT NON LUCRATIF

Cette action vise à soutenir l'organisation d'événements sportifs européens ou locaux à dimension européenne dans les domaines suivants :

- *Le volontariat dans le sport ;*
- *L'inclusion sociale par le biais du sport ;*
- *La lutte contre la discrimination dans le sport et pour l'égalité, dont l'égalité des genres ;*
- *La promotion de modes de vie sains pour tous*

Cette dernière priorité vise à encourager la mise en œuvre des trois piliers de l'initiative HealthyLifestyles4All, de la recommandation du Conseil pour une activité physique bienfaitrice pour la santé, des lignes directrices de l'UE sur l'activité physique ou encore de l'appel de Tartu pour un mode de vie plus sain. Cette priorité vise également à soutenir la mise en œuvre de la Semaine Européenne du Sport, la promotion du sport et de l'activité physique comme outils pour la santé ou encore la promotion d'activités favorisant la pratique du sport et de l'activité physique, notamment les jeux et sports traditionnels.

Cette action ne finance pas les compétitions sportives organisées régulièrement par des fédérations/associations/lignes sportives nationales, européennes ou internationales (championnats nationaux, européens ou mondiaux), sauf si le soutien financier est demandé pour l'organisation d'activités parallèles à l'événement ciblant une large population.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation candidate porteur du projet	Pour être éligibles, les demandeurs (bénéficiaires et entités affiliées, le cas échéant) doivent: - être des personnes morales (organismes publics ou privés); - être établis dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme; - être actifs dans le domaine du sport;
Composition du consortium	Une manifestation sportive européenne à but non lucratif est transnationale et implique: <u>Pour une manifestation locale européen de type I</u> : Entre 3 et 5 organisations partenaires issues de 3 à 5 Etats-membres de l'UE ou pays-tiers associés au programme . <u>Pour un événement local européen de type II</u> : Au moins 6 organisations partenaires issues de 6 Etats-membres de l'UE ou pays-tiers associés au programme. <u>Pour un la manifestation à l'échelle européenne</u> : Au moins 10 organisations (le porteur + 9 organisations participantes présentées comme des partenaires associés) issues de 10 Etats-membres de l'UE ou pays-tiers associés au programme différents.
Durée du projet	Entre 12 et 18 mois En fonction des objectifs du projet et du type d'activités prévues
Priorités	Au moins une priorité de l'action, et éventuellement une priorité horizontale du programme Erasmus+
Lieux des activités	<u>Pour les événements locaux européens (types I et II)</u> : Dans chacun des pays impliqués dans le projet <u>Pour les événements d'ampleur européenne</u> : Dans le pays du porteur de projet candidat.

MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence Executive "Education, Audiovisuel et Culture", basée à Bruxelles. Code d'identification de l'appel: ERASMUS-SPORT-2024-SNCESE.
Quand déposer ?	Au plus tard le 5 mars 2025 à 17:00 (heure de Bruxelles) Début des projets au premier trimestre 2025.
Comment déposer ?	Candidature électronique https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home

ACTIVITES ELIGIBLES

Dans le cadre d'un projet de manifestation, les activités suivantes peuvent être éligibles dans le cadre du financement (liste non-exhaustive) :

- La préparation et l'organisation de l'événement ;
- L'organisation d'activités éducatives pour les athlètes, les entraîneurs, les organisateurs et les bénévoles dans le cadre de la préparation de l'événement ;
- L'organisation d'activités annexes à l'événement sportif (conférences, séminaires) ;
- La formation des volontaires ;
- La mise en œuvre d'activités d'héritage (évaluations, élaboration de plans futurs) ;
- Les activités de communication liées au thème de l'événement.

CRITERES DE SELECTION

Pour être prises en considération pour un possible financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points. En outre, elles doivent obtenir au moins la moitié du nombre de points dans chacune des catégories de critères mentionnés ci-dessous.

Pertinence du projet (30 points)	La proposition est pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'action.
	La proposition est pertinente en ce qui concerne le respect et la promotion des valeurs communes de l'UE, telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination;
	La proposition est fondée sur une analyse réelle et adéquate des besoins.
	La proposition est innovante et complémentaire aux initiatives déjà menées par les organisations du partenariat.
Conception et mise en œuvre du projet (20 points)	La proposition apporte une valeur ajoutée au niveau de l'UE grâce à des résultats qui ne seraient pas atteints par des activités nationales.
	Le plan de travail est clair, complet et efficace, comprenant des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le partage des résultats du projet.
	Le projet dispose d'une approche rentable et alloue des ressources appropriées à chaque activité.
	La méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable.
	Le projet propose des mesures pertinentes de contrôle pour garantir que la mise en œuvre du projet est de haute qualité, achevée dans les délais et dans le respect du budget.
	Le projet intègre l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et améliorer la coopération entre les organisations partenaires. De plus, le projet utilise les plateformes en ligne Erasmus+ comme outils de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du projet.

<p>Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points)</p>	<p>Le projet implique des organisations participantes appropriées en termes d'expérience dans le programme et d'expertise pour mener à bien tous les objectifs du projet.</p> <p>La répartition des tâches démontre l'engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes.</p> <p>La proposition inclut des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.</p> <p>En cas de participation d'une organisation issue d'un pays-partenaire, celle-ci apporte une valeur ajoutée essentielle au projet (sinon elle est exclue du projet au stade de l'évaluation).</p>
<p>Impact et actions de suivi (30 points)</p>	<p>Le projet a le potentiel d'avoir un impact positif sur ses participants et les organisations du partenariat, ainsi que sur la communauté au sens large. Les résultats du projet ont le potentiel d'être utilisés en dehors des organisations participantes pendant et après la durée du projet, et au niveau local, régional, national ou européen.</p> <p>Le projet comprend des mesures concrètes et efficaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour intégrer les résultats dans le travail régulier des organisations du partenariat ; - pour évaluer les résultats du projet ; - pour promouvoir les résultats du projet au sein des organisations du partenariat ; - pour partager les résultats du projet avec d'autres organisations et le public ; - pour assurer la durabilité du projet, sa capacité à continuer à avoir un impact et à produire des résultats après l'épuisement de la subvention de l'UE ; - pour promouvoir le financement de l'Union européenne.

REGLES DE FINANCEMENT

Les subventions pour les manifestations sportives européennes à but non lucratif prennent la forme de montants forfaitaires.

Les candidats se verront attribués l'un des 3 montants prédéfinis en fonction du type de projet sélectionné, défini par la nature (locale ou européenne) de ses événements et le nombre d'organisations impliquées dans le projet.

Evénements locaux européens:

	Structure du projet	Subvention
Type I	Evénement sportif organisé dans chacun des 3 à 5 organismes partenaires du projet	200 000 EUR
Type II	Evénement sportif organisé dans chacun des (minimum) 6 organismes partenaires du projet	300 000 EUR

Pour ces deux types de projet, Les propositions concernent des projets multibénéficiaires dans lesquels toutes les dépenses doivent être prises en charge par le candidat et les organisations partenaires. Les organisations participantes désignées (au nombre de 3 à 5) sont considérées comme cobénéficiaires et les manifestations ainsi que les activités connexes organisées auront lieu dans chaque État membre de l'UE ou pays tiers associé au programme concerné.

Les propositions comprennent une section spécifique consacrée à la répartition des tâches et de la subvention de l'UE entre les partenaires. Le calendrier de mise en oeuvre de chaque activité du projet et le délai de production des éléments livrables du projet doivent également être indiqués.

Les candidats doivent diviser les activités du projet en «modules de travail». Chaque module de travail est lié à des objectifs spécifiques et les candidats doivent définir un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer le degré de réalisation de ces objectifs.

Evénements européens d'ampleur européenne :

	Structure du projet	Subvention
Format unique	Un événement unique organisé dans le pays de l'organisme porteur et réunissant au minimum 10 organisations de 10 pays-programme différents	450 000 EUR

Les propositions concernent des projets monobénéficiaires, ce qui signifie que toutes les dépenses doivent être prises en charge par l'organisation candidate. En ce qui concerne les aspects liés à la gestion contractuelle, l'organisation participante n'est pas considérée comme partenaire du projet. En tant que partenaire associé, elle ne reçoit aucun financement du programme dans le cadre du projet.

Le calendrier de mise en oeuvre de chaque activité du projet et le délai de production des éléments livrables du projet doivent être indiqués.

Les candidats doivent diviser les activités du projet en «**modules de travail**». Chaque module de travail est lié à des objectifs spécifiques et les candidats doivent définir un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer le degré de réalisation de ces objectifs.

Paielement de la subvention :

La condition d'obtention du versement intégral de la subvention est l'achèvement des modules de travail conformément aux critères de qualité décrits dans la demande. Si un module de travail n'est pas achevé, est partiellement achevé ou est jugé insatisfaisant dans l'évaluation de la qualité, des réductions appropriées du montant de la subvention peuvent être appliquées, comme décrit dans la convention de subvention.

De plus amples informations sont fournies dans le modèle de convention de subvention disponible sur le portail des financements et des appels d'offres (FTOP).

Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du [Guide du programme 2025](#).

Seul le Guide du Programme en anglais fait foi.